

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région**

**Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et
du Tourisme**

Procès-verbal de la réunion du 2 juin 2025

Ordre du jour :

Réunion jointe

1. Les nouvelles mesures douanières annoncées par le président américain (demande de mise à l'ordre du jour - déi gréng)

Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région
2. Approbation des projets de PV des réunions du 27 novembre 2024 et du 5 mai 2025
3. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux (24-30 mai 2025)
4. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt-Kemp, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Sam Tanson, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Guy Arendt, M. Jeff Boonen, M. Sven Clement, Mme Corinne Cahen (remplaçante de Mme Carole Hartmann), M. Georges Engel, M. Patrick Goldschmidt, Mme Octavie Modert, M. Laurent Mosar, M. Tom Weidig, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et du Tourisme

M. Marc Angel, membre luxembourgeois du Parlement européen

M. Lex Delles, Ministre de l'Economie, des PME, de l'Energie et du Tourisme
M. Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
(par visioconférence)

M. Eric Muller, Direction des Affaires européennes et des Relations économiques internationales (DII), Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur
M. Pierre Thielen, Direction générale Affaires économiques, compétitivité et prospective, Ministère de l'Économie

M. Yann Flammang, Administration parlementaire
M. Cédric Scarpellini, Administration parlementaire

Excusés : Mme Paulette Lenert, Mme Alexandra Schoos, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Félix Eischen, M. Marc Goergen, M. Claude Haagen, Mme Carole Hartmann, Mme Paulette Lenert, M. Ricardo Marques, M. David Wagner, Mme Stéphanie Weydert, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et du Tourisme

M. Charles Goerens, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Kemp, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Lima, membres luxembourgeois du Parlement européen

M. Timon Oesch, Administration parlementaire

*

Présidence : M. Gusty Graas, Présidente de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

Réunion jointe

1. Les nouvelles mesures douanières annoncées par le président américain (demande de mise à l'ordre du jour - déi gréng)

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, ouvre la réunion et donne la parole aux représentants de la sensibilité politique déi gréng, auteurs de la demande de mise à l'ordre du jour sous rubrique.

Madame la députée Joëlle Welfring (déi gréng) présente la demande de mise à l'ordre du jour introduite début avril, suite aux annonces du président Trump concernant le relèvement des droits de douane sur les produits européens. Elle note que ce dossier a connu de nombreux développements depuis lors. L'objectif est d'échanger avec les représentants du gouvernement sur l'impact potentiel de ces mesures sur l'économie luxembourgeoise et les réponses

envisagées aux niveaux européen et national. La députée souligne l'impact direct possible sur certaines entreprises importantes implantées au Luxembourg et s'interroge sur une éventuelle réorientation de la stratégie de croissance économique, notamment concernant l'orientation vers l'export et les alternatives possibles.

La députée adresse ensuite une série de questions au gouvernement. Elle souhaite d'abord connaître la position du Luxembourg au niveau européen et dans la coopération avec les États-Unis, insistant sur l'importance de maintenir la cohésion au sein de l'Union européenne (ci-après « UE »). Elle s'interroge sur d'éventuelles actions américaines visant spécifiquement l'UE, ses États membres ou certaines entreprises européennes, actions qui risqueraient de fragiliser l'unité européenne et de réduire son influence politique. La députée interroge ensuite le gouvernement sur la réaction européenne et l'exploration de contre-mesures éventuelles, notamment envers les entreprises technologiques américaines, demandant si ces pistes sont développées et dans quelle direction. Concernant le modèle économique, elle questionne la stratégie de croissance luxembourgeoise et européenne, notamment le maintien de l'orientation vers l'export. Elle s'intéresse aux moyens de renforcer la demande interne européenne pour réduire la dépendance aux partenaires commerciaux internationaux. Elle demande également la position luxembourgeoise face aux produits chinois susceptibles d'arriver sur les marchés européen et luxembourgeois, ainsi que les solutions envisagées dans ce contexte. La députée soulève la question des programmes de diversité, identifiés par l'administration Trump comme critère défavorable à la coopération. Elle termine son intervention en interrogeant le gouvernement sur l'importance d'une loi de vigilance non affaiblie, qu'elle considère comme un contrepois nécessaire pour défendre les valeurs universelles dans la production destinée au marché européen.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier Bettel (DP) indique en introduction que la situation évolue constamment avec l'administration américaine. Afin de poursuivre la discussion sur les stratégies nationale et européenne et de fournir des explications plus détaillées, le ministre sollicite l'application du secret des délibérations.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles (DP), apporte des éléments de réponses aux questions concernant l'impact des mesures douanières américaines sur le Luxembourg. Il précise que les États-Unis constituent le deuxième partenaire commercial du Luxembourg en dehors de l'UE, représentant 3% des exportations de biens, tandis que 90% de ces exportations luxembourgeoises sont destinées au marché européen. Le ministre constate qu'une cohésion existe à Bruxelles, avec une compréhension commune que le renforcement du marché intérieur constitue la seule option sérieuse pour contrer les mesures douanières et accroître la résilience européenne. S'agissant du modèle de croissance économique, le ministre détaille la composition des exportations luxembourgeoises vers les États-Unis. Sur les 3% d'exportations totales, la répartition s'établit comme suit : 42% de métaux et produits métalliques, principalement des palplanches, 24% de valves et pompes à moteur, 13% de matériel de transport incluant avions et remorques de la société *Faymonville*, le reste étant marginal. Il relève que le Luxembourg importe davantage des États-Unis qu'il n'y exporte. Les importations

comprennent 50% de machines et appareils industriels, 25% de matériel de transport, notamment avions et pièces détachées, et 15% de produits chimiques. La question des taxes et contre-taxes concerne donc le Luxembourg dans une moindre mesure. Le ministre évoque l'impact indirect des mesures douanières, citant l'exemple de produits luxembourgeois exportés vers d'autres pays européens pour finalisation, comme les pièces automobiles assemblées en Allemagne puis réexportées vers les États-Unis. Il soulève également la problématique des chaînes d'approvisionnement. En effet, si la Chine réduit ses exportations vers les États-Unis, elle pourrait chercher à pénétrer davantage le marché européen. La question centrale devient alors le renforcement de la résilience du marché intérieur pour éviter d'être submergé par ces produits. Le ministre termine ses propos en élargissant aux défis structurels de l'industrie européenne et luxembourgeoise : prix de l'énergie, productivité et compétitivité. Il illustre ces enjeux avec le cas de *Liberty Steel*, dont un repreneur potentiel a renoncé à importer des matières premières hors UE en raison des coûts énergétiques prohibitifs.

Madame la députée Joëlle Welfring (déli gréng) interroge le gouvernement sur la situation des entreprises d'origine américaine ou présentes sur les marchés européen et américain. Elle relève que ces entreprises se trouvent fragilisées car elles doivent respecter les règles européennes tout en dépendant des conditions d'échanges transatlantiques. Elle demande si des efforts sont entrepris dans ce domaine et souhaite connaître les mesures envisagées par le gouvernement pour protéger ces entreprises.

Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles (DP) répond que l'imprévisibilité de l'administration Trump rend difficile toute action spécifique dans ce domaine. Il précise que les principales entreprises concernées opèrent dans le secteur des services et que les mesures douanières ne visent actuellement pas ce secteur.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) évoque l'insécurité créée par l'annonce du président Trump d'imposer 25% de droits de douane supplémentaires sur les produits en acier et aluminium européens, portant le total à 50% à partir du 4 juin 2025. Notant que l'UE a rapidement annoncé des contre-mesures à la première annonce de la sorte, il demande si le gouvernement dispose d'informations complémentaires. Le député élargit la perspective à une réorientation fondamentale du commerce extérieur, paraphrasant le Premier ministre canadien, Mark Carney, selon lequel l'ère du multilatéralisme sous leadership américain est révolue. Il s'interroge sur la préparation européenne à cette nouvelle donne et constate l'absence de stratégie face à la politique volatile américaine. Il souligne la nécessité d'anticiper un monde multipolaire plus protectionniste et questionne les instruments disponibles.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier Bettel (DP) détaille les contre-mesures européennes face aux droits de douane américains. Le premier paquet de contre-mesures représente 21 milliards d'euros de volume commercial, actuellement suspendu en raison des négociations en cours. Une option immédiate consisterait à lever cette suspension. Le deuxième paquet, portant sur 95 milliards d'euros d'importations américaines, cible l'agriculture, notamment noix et fruits, les produits alcoolisés, les machines et les produits chimiques. Le chef de la diplomatie luxembourgeois indique que des mesures supplémentaires sont en préparation au niveau européen, incluant le recours à l'Organisation mondiale du commerce, la négociation d'accords de libre-échange avec de nouveaux

partenaires et le renforcement du marché intérieur. Il souligne que l'impact des mesures douanières varie selon les États membres et qu'il faut éviter de protéger uniquement des niches particulières.

Un représentant du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur précise que des mesures de rétorsion, élaborées en réponse aux droits de douane américains de 25% sur l'acier et l'aluminium, sont prêtes mais restent suspendues. Leur redéploiement ou renforcement sera évalué selon l'évolution de la situation. Il ajoute qu'une consultation publique est en cours concernant le deuxième paquet de mesures portant sur 95 milliards d'euros d'importations, processus qui pourrait être accéléré si nécessaire. L'intervenant reconnaît le déséquilibre structurel des échanges commerciaux. Effectivement, l'UE important moins des États-Unis que l'inverse, ces derniers disposent de davantage de leviers de pression.

Madame la députée Liz Braz (LSAP) s'enquiert de l'existence de chiffres concernant l'impact indirect des mesures douanières.

Monsieur le député Laurent Mosar (CSV) formule deux remarques et une question. Il salue la réaction mesurée de l'UE face aux annonces du président Trump, reconnaissant qu'aucune stratégie n'est viable face à des changements constants. Il note que l'économie américaine subit elle-même un impact négatif direct de ces mesures. Le député s'inquiète des pressions exercées par l'administration Trump sur les entreprises et banques soumises aux réglementations européennes, notamment les directives CSRD et CSDDD sur le devoir de vigilance. Il rapporte que les banques américaines appliquant ces règles européennes risqueraient des mesures de rétorsion. Il sollicite l'avis des deux ministres sur cette problématique.

Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles (DP) répond ne pas disposer de chiffres sur l'impact indirect des mesures douanières. Il souligne la complexité du traçage des flux commerciaux, citant l'exemple des valves exportées pour transformation dans d'autres pays européens avant réexportation, ou vers l'Asie. L'obtention d'une image complète reste difficile. Il ajoute que la diminution du marché européen impacte le Luxembourg et que le STATEC travaille à établir des prévisions dans ce contexte.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier Bettel (DP) précise que la directive CSDDD ne relève pas de ses compétences. Il note que les Américains reprochent à l'Europe sa surréglementation. Le reste de sa réponse correspond aux éléments évoqués sous secret des délibérations en début de réunion.

Monsieur le député Sven Clement (Piraten) évoque la difficulté de prévoir les prochaines évolutions face à l'imprévisibilité de la politique américaine. Il relève que le Tribunal de commerce international des États-Unis, basé à New York, a jugé les droits de douane illégaux et qu'ils devraient être abrogés. Cependant, la Cour fédérale d'appel a accepté le lendemain une suspension temporaire de cette décision jusqu'au 9 juin 2025, date à laquelle des clarifications sont attendues. Le député constate que deux options dominent le débat, à savoir soit négocier un accord avec les États-Unis, soit riposter par des contre-mesures européennes. Il propose d'envisager une troisième voie, celle de l'inaction. Rappelant que le Conseil « Affaires étrangères » a déjà exploré cette

piste, il souligne les avantages potentiels de laisser l'administration Trump affaiblir sa propre économie sans intervention de l'UE.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) partage le constat que les réglementations européennes sont sous pression. Elle interroge le gouvernement sur la position luxembourgeoise concernant un éventuel recul sur la directive CSDDD et s'enquiert de la position du Luxembourg face au pivot vers la Chine. Elle questionne l'opportunité de se tourner vers ce marché au risque d'être submergé de produits chinois.

Madame la députée Joëlle Welfring (déi gréng) s'interroge sur l'accord-cadre à négocier entre l'UE européenne et les États-Unis, et plus précisément sur la position du gouvernement luxembourgeois et l'éventuelle existence de lignes rouges. Elle évoque l'éventualité d'inclure des conditions favorisant l'importation de produits pétroliers américains à tarifs négociés et souhaite connaître l'influence de telles dispositions sur l'accord-cadre ainsi que le soutien éventuel du gouvernement luxembourgeois à ces mesures.

Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles (DP) répond à la question ayant trait à la directive CSDDD. Il affirme que le gouvernement luxembourgeois soutient le train de mesures « Omnibus », qui vise à faciliter les réglementations à différents niveaux. Il précise toutefois qu'un désaccord subsiste dans le cadre des nouvelles discussions portant sur la réduction du champ d'application, qui limiterait les obligations aux entreprises comptant plus de 5 000 ou 6 000 salariés.¹ S'agissant des entreprises luxembourgeoises, le ministre souligne qu'une réglementation assortie d'un mécanisme de « reporting » efficace demeure nécessaire. Il ajoute que la loi de vigilance n'a de pertinence que si les États membres s'abstiennent d'adopter individuellement une législation nationale en la matière.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier Bettel (DP) rajoute que l'option suggérée par un député consistant à ne pas intervenir ne constitue pas une solution envisageable. Il souligne que l'absence d'action entraînerait des conséquences négatives et rappelle que la force de l'Union européenne réside dans sa capacité à agir de manière coordonnée au nom des vingt-sept États membres.

Madame la députée Joëlle Welfring (déi gréng) réitère sa question relative à l'importation de produits pétroliers dans le cadre de l'accord-cadre et souhaite connaître la position du gouvernement luxembourgeois sur ce sujet.

Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles (DP) indique que la position du gouvernement luxembourgeois sur cette question reste inchangée. Il souligne que l'UE demeure dépendante de décisions prises en dehors de son territoire, notamment par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. Il affirme qu'il est nécessaire de progresser au niveau européen afin de réduire cette dépendance énergétique.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier Bettel (DP) rappelle que l'approche doit demeurer pragmatique, compte tenu des faibles ressources pétrolières disponibles sur le territoire européen. Concernant la Chine, le ministre demande à pouvoir fournir des explications plus détaillées en sollicitant l'application du secret des délibérations.

¹ Actuellement, le train de mesures « Omnibus » s'appliquerait aux entreprises ayant plus de 1000 salariés.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Monsieur le député Patrick Goldschmidt (DP) évoque le fait que des entreprises européennes sembleraient négocier directement avec l'administration Trump, citant notamment l'exemple de concessionnaires automobiles allemands. Il demande comment l'UE perçoit cette situation.

Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles (DP) indique ne pas disposer d'informations sur ce point. Il souligne que la priorité consiste à renforcer le marché intérieur dans les domaines où persistent des obstacles.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) réagit aux propos d'un autre député qui souligne l'absence de stratégie visible. Il reconnaît que cette observation est pertinente à court terme, évoquant la tendance de l'administration américaine à reculer sur certaines mesures annoncées. Au-delà du contexte actuel d'incertitude, il observe une tendance plus large qui ne concerne pas uniquement les États-Unis mais également la Chine, où le monde semble évoluer vers une fragmentation croissante. Il note que certains analystes qualifient cette évolution de retour au mercantilisme. Le député s'interroge sur la préparation de l'UE face à cette nouvelle configuration géopolitique. Il demande si une réponse européenne est envisagée et si des réflexions à long terme sont menées au niveau de l'UE pour faire face à ces défis.

Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles (DP) note que des discussions sont menées au niveau européen afin d'éviter de reproduire les situations de dépendance actuelles, notamment dans le domaine énergétique. Il cite le Règlement européen sur les semi-conducteurs (« Chips Act ») comme exemple positif permettant d'éviter une fuite d'expertise et de promouvoir le développement de ces technologies au sein de l'UE. Il souligne que l'UE doit apporter une réponse cohérente qu'il convient de renforcer, notamment par des investissements dans les énergies renouvelables. À cet égard, il mentionne l'éolien offshore auquel le Luxembourg participe malgré l'absence de frontière maritime. L'objectif consiste à rassembler ces différents éléments pour construire une réponse européenne globale. L'intégration des réseaux électriques constitue un autre volet contribuant au renforcement de la résilience européenne.

Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

2. Approbation des projets de PV des réunions du 27 novembre 2024 et du 5 mai 2025

Les projets de procès-verbaux sous rubrique sont approuvés.

3. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux (24-30 mai 2025)

Le tableau sous rubrique est adopté.

4. Divers

Le point est resté sans objet.

Luxembourg, le 2 juin 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact